



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
25 octobre 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 10 octobre 2013, à 10 heures

Président : M. Diallo (Sénégal)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

13-50751X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 5.

Débat général (suite)

1. **M^{me} Paik Ji-Ah** (République de Corée) déclare que, malgré certaines réalisations remarquables, les progrès mitigés et les inégalités croissantes en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement doivent être pris en compte dans l'après-2015. Le thème de la présente session de l'Assemblée générale, en l'occurrence « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain », est particulièrement à propos.

2. Sa délégation se félicite des résultats de la manifestation spéciale tenue récemment pour le suivi des efforts déployés en vue de la réalisation des objectifs et de l'engagement clair manifesté à l'égard du développement durable lors de la réunion inaugurale du forum politique de haut niveau sur le thème « Atteindre les OMD : accélérer l'action, créer des partenariats efficaces ». Reconnaisant les progrès accomplis par le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et le Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable, elle souligne l'importance de la cohérence de tous les processus portant sur le développement durable et le programme pour l'après-2015. L'adoption de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale sur l'examen de l'application de sa résolution 61/16 relative au renforcement du Conseil économique et social permettrait à celui-ci de jouer un rôle central dans l'élaboration de ce programme.

3. Des partenariats multipartites et inclusifs devraient impliquer divers acteurs du développement, y compris ceux du secteur privé et de la société civile, et être fondés sur la créativité, l'innovation, l'expérience et le savoir. Sa délégation est impatiente de donner suite à la proposition du Secrétaire général relative à un nouveau mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats. Le partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement pourrait servir de mécanisme de responsabilité mutuelle et contribuer au développement du programme pour l'après-2015.

4. Son gouvernement a accru son aide publique au développement de plus de 17 % en 2012, le taux d'augmentation le plus élevé de tous les pays membres du Comité d'aide au développement. Il est également déterminé à accroître sa collaboration avec les

organismes de développement des Nations Unies et collabore avec le Programme des Nations Unies pour le développement pour utiliser l'initiative du Mouvement national de la nouvelle communauté (Saemaul Undong) comme un modèle de développement local.

5. **M. Khalil** (Égypte), notant les divers niveaux de progression dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, déclare qu'il faudrait redoubler d'efforts pour renforcer le partenariat mondial pour le développement, le maillon le plus faible du cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, et veiller à ce que les pays développés s'acquittent de leurs engagements.

6. L'accent placé à tort sur l'aide à des conditions préférentielles, attribuable à une vision du monde centrée sur le donateur, continue de prévaloir. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait s'articuler autour de l'élimination de la pauvreté et s'employer à résoudre la question de l'accès des pays en développement aux marchés commerciaux et à la technologie pour le développement, ainsi que celle de la nécessité de créer un environnement international propice. Le droit au développement et le principe des responsabilités communes, mais différenciées devraient demeurer le fondement des initiatives actuelles et futures de développement mondial.

7. Les appels de plus en plus nombreux de certains pays à une modification des bases fondamentales de la coopération internationale pour le développement, en invoquant l'évolution de la situation, sont inquiétants, du fait surtout que les pays développés ont souscrit librement à un certain nombre d'engagements importants relatifs aux activités de développement au niveau mondial.

8. En ce qui concerne l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), il se félicite de la création du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui devrait puiser dans les enseignements tirés de la Commission du développement durable. Soulignant l'importance de la technologie en tant que moyen permettant aux pays en développement d'emprunter une avenue de développement plus durable, il prend note avec satisfaction des recommandations relatives à la création d'un mécanisme de facilitation technologique qui sera mis en place par le forum politique de haut niveau afin de promouvoir la mise au point, le transfert

et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement.

9. **M. Jawhara** (République arabe syrienne) signale que le document final de Rio +20 contient un ensemble de principes ambitieux destinés à compléter les engagements précédents dans le plus grand intérêt de tous les peuples. Il espère bien que le Forum politique de haut niveau sur le développement durable ne sera pas confronté aux difficultés auxquelles a dû faire face la Commission du développement durable et que la volonté politique nécessaire prévaudra.

10. En notant qu'aucun effort ne devrait être ménagé pour mettre fin à l'occupation étrangère et aux politiques d'agression, il fait observer qu'Israël continue d'occuper le territoire palestinien et le Golan syrien et d'en drainer les ressources naturelles. Un certain nombre de projets y ont été exécutés avec l'aide de sociétés des États-Unis, en violation des résolutions 497 (1981) du Conseil de sécurité et 66/225 de l'Assemblée générale, qui réaffirme les droits inaliénables de la population du Golan syrien occupé concernant les ressources naturelles de la région. La Commission devrait mettre en lumière les conséquences économiques et environnementales regrettables de l'occupation étrangère et ses effets dévastateurs sur les initiatives des pays en développement pour faire face aux crises économiques et financières mondiales.

11. Constatant que des mesures commerciales et financières unilatérales sont utilisées comme moyens coercitifs contre les pays en développement, il exhorte les pays à appliquer les accords internationaux déjà adoptés, y compris à Rio +20, et à se conformer à la résolution 66/186 de l'Assemblée générale.

12. **M. Sergeev** (Fédération de Russie) souligne qu'un modèle à long terme de développement économique fondé sur la croissance économique réelle, la création d'emplois de qualité et les réformes structurelles est nécessaire pour éliminer les déséquilibres mondiaux, en particulier au moment où la crise risque de s'accroître, y compris dans les pays développés. Un certain nombre de mesures doivent être prises pour améliorer la situation financière, y compris une action coordonnée à long terme pour garantir les sources de financement des investissements, renforcer l'efficacité des régimes fiscaux, réduire le chômage et développer le commerce international.

13. Le Groupe des Vingt (G-20) est un instrument clef pour la promotion d'une croissance dynamique, durable et équilibrée de l'économie mondiale. Au récent sommet de Saint-Pétersbourg, les participants ont exprimé leur détermination à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et réaffirmé l'importance d'une action collective fondée sur les principes internationalement convenus énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Document final de Rio +20 et la Déclaration d'Istanbul, ainsi que dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Des échanges constructifs entre le G-20 et le plus grand nombre possible de parties, y compris l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, ont été particulièrement importants pendant l'élaboration du Programme mondial d'action pour le développement pour l'après-2015.

14. La Fédération de Russie a participé activement aux initiatives d'intégration menées en Eurasie dans le but de créer un modèle efficace de coopération économique assurant le mouvement sans entraves des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre. Une union douanière et un espace économique unique, représentant un marché de 165 millions de consommateurs et exploités en toute conformité avec les principes et les normes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ont été établis entre le Kazakhstan et le Bélarus. Parmi les résultats obtenus jusqu'à maintenant, on peut signaler une augmentation du commerce entre les membres de 33,9 % en 2011 et de 8,7 % en 2012, ainsi qu'une réduction de 16,8 % du nombre des chômeurs officiellement enregistrés de 2011 à 2012. Des efforts se poursuivent pour créer d'ici à janvier 2015 une union économique eurasiatique qui serait ouverte à tous les pays intéressés et qui devrait fournir un lien efficace entre l'Europe et la région Asie-Pacifique.

15. **M. Takahashi** (Japon) déclare que son gouvernement est déterminé à continuer d'intensifier ses efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. En effet, il a déjà mis de côté 500 millions de dollars pour régler les problèmes de santé en Afrique et mis au point des programmes de formation destinés à quelque 120 000 fournisseurs de services sanitaires et médicaux. Il a également l'intention de verser une contribution appropriée à l'occasion de la quatrième reconstitution du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le

paludisme, ainsi que de fournir plus de 3 milliards de dollars en aide publique au développement au cours des trois prochaines années.

16. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait reconnaître l'importance de la croissance économique et de la création d'emplois pour l'élimination de la pauvreté extrême et promouvoir une couverture sanitaire universelle afin de satisfaire des besoins sanitaires et médicaux élargis, en particulier pour les femmes et les personnes vulnérables. Notant l'importance de la réduction des risques de catastrophe, il annonce que le Japon organisera la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe en mars 2015 et a bon espoir que la Commission soutiendra les négociations sur le projet de résolution relatif à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Un nouveau cadre de partenariat mondial rassemblant des acteurs des économies émergentes, du secteur privé et de la société civile devrait également être mis au point.

17. Son gouvernement se félicite de l'accord conclu lors de la manifestation spéciale sur les efforts de suivi en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris en ce qui concerne le Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable et le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, afin de définir un cadre unique et un ensemble unifié d'objectifs. Le Japon souscrit pleinement au développement durable et accueillera trois conférences internationales sur cette question d'ici à novembre 2014.

18. **M. Ahamed** (Inde) déclare que les objectifs fondamentaux du développement humain énoncés dans les objectifs du Millénaire pour le développement doivent être reportés après 2015. Une impulsion ambitieuse est essentielle pour l'élimination de la pauvreté extrême d'ici à 2030. Une véritable priorité doit être accordée à la promotion de l'accès des femmes aux débouchés économiques. Une croissance économique rapide, durable et inclusive est essentielle pour la promotion de l'atténuation de la pauvreté, du développement humain et de la paix et de la stabilité. Par conséquent, il faut préconiser des politiques de promotion de la croissance et un résultat axé sur le développement des négociations commerciales du Cycle de Doha et prendre des mesures concrètes pour réformer les institutions en vue d'une gouvernance économique mondiale.

19. L'incapacité du partenariat mondial à soutenir les initiatives des pays en développement les plus pauvres est l'une des principales raisons expliquant le bilan mitigé de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les besoins et les intérêts spéciaux des pays les moins avancés, des pays en développement enclavés et des petits États insulaires en développement méritent une attention particulière. Notant avec inquiétude que les niveaux d'aide à l'échelle mondiale ont fléchi pendant deux années consécutives, il insiste sur le fait que le programme de développement pour l'après-2015 doit s'appuyer sur un environnement économique international propice et un régime commercial multilatéral, des courants d'investissements et d'aide accrus, ainsi que sur un cadre renforcé de transferts de technologie.

20. S'agissant de la question du développement durable, il précise que le fardeau de la durabilité ne devrait pas être placé sur les épaules des pauvres. Des mesures doivent être prises pour lutter contre la consommation inéquitable des ressources mondiales et réduire l'empreinte écologique injustifiable des pays développés.

21. **M. Niyazaliev** (Kirghizistan) dit que le développement durable restera hors de portée tant qu'il ne deviendra pas un enjeu prioritaire des plans de développement nationaux. La stratégie nationale de son pays en matière de développement durable pour la période 2013-2017 vise à instaurer les conditions propices à la croissance économique durable et à améliorer le niveau de vie de la population. Les objectifs de développement durable pour l'après-2015 devraient inclure l'élimination de la pauvreté, l'accès à l'éducation et aux soins de santé, la stabilité de l'économie et de l'emploi, le développement agricole et la sécurité alimentaire, de même que l'énergie, la gouvernance, la paix et la stabilité.

22. Compte tenu de la conjoncture économique mondiale, une attention particulière devrait être accordée aux pays rendus plus vulnérables au plan économique par leur situation géographique, notamment les pays enclavés et les petits États insulaires. Les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les pays montagneux enclavés devraient être prises en compte dans le programme de développement pour l'après-2015 et de nouveaux efforts devraient être déployés pour renforcer les objectifs de développement de ces pays dans le cadre des décisions de Rio +20. Il ne doute pas que le projet de résolution sur le

développement durable dans les régions montagneuses bénéficiera de l'appui qu'il mérite.

23. Environ 30 % des glaciers du Kirghizistan ont fondu en raison des changements climatiques et le maintien de cette tendance risque d'engendrer des problèmes sociaux et économiques dans l'ensemble de la région. Les travaux relatifs à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devraient se poursuivre et les organisations financières et environnementales internationales devraient aider les pays de l'Asie centrale à progresser vers une utilisation rationnelle des ressources hydriques, y compris par la construction d'usines hydroélectriques comme moyen de développement propre et écologique. Son pays est disposé à participer à un échange de pratiques exemplaires concernant la gestion et l'usage des ressources hydriques.

24. La présence d'étangs de résidus de broyage d'uranium représente pour ce pays un problème particulier qui risque d'avoir des conséquences néfastes pour des millions de personnes en Asie centrale. Le projet de résolution présenté par le Kirghizistan sur le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale (A/68/143/Rev.1, annexe II) n'a pas d'incidence financière et il ne doute pas que ce texte bénéficiera de l'appui des États Membres.

25. **M. Khakimov** (Ouzbékistan) fait observer que, malgré l'impact négatif de la crise financière et économique mondiale actuelle, la croissance économique de son pays a atteint plus de 8 % au cours des six dernières années et que, depuis 2000, son produit intérieur brut a été multiplié par 3,1. Le modèle de développement économique de l'Ouzbékistan et ses politiques relatives à la diversification, à la vocation exportatrice et au remplacement des importations se sont démarqués de ceux des pays de l'ex-Union soviétique et de nombreux pays en développement.

26. Malgré ses abondantes réserves de matières premières issues des hydrocarbures, son pays prend des mesures pour introduire des énergies et des technologies renouvelables, contribuant ainsi aux efforts internationaux visant à assurer le développement durable. Grâce au soutien de la Banque asiatique de développement et du PNUD, un certain nombre de projets de grande envergure sont mis en œuvre, notamment la construction de centrales solaires

et d'éoliennes, ainsi que la conversion des véhicules afin qu'ils puissent rouler en utilisant des carburants plus verts.

27. Notant que les répercussions des changements climatiques ont pour effet d'aggraver la pénurie de ressources, il souligne que la disparition progressive de la mer d'Aral a des répercussions aux plans écologique, socioéconomique et démographique non seulement pour la région, mais aussi pour le monde entier. Son gouvernement a élaboré un programme de mesures d'élimination des conséquences de l'assèchement de la mer d'Aral et de prévention de la catastrophe menaçant les systèmes écologiques dans la région de la mer d'Aral (A/68/383, annexe). Il investira environ 2 milliards de dollars pour mettre en œuvre son programme d'action sur la protection de l'environnement pour 2013-2017.

28. La promotion de l'utilisation rationnelle des ressources hydriques est un enjeu important. Cependant, la réalisation des plans de construction de centrales hydroélectriques en amont sur les fleuves transfrontières Amu Darya et Syr Darya aura de graves répercussions sur la sécurité et des conséquences sociales et environnementales désastreuses. Toute mesure visant à utiliser les cours d'eau transfrontières devrait tenir compte des intérêts de tous les États du bassin et s'inspirer du droit international.

29. **M^{me} Morgan** (Mexique) estime que le programme de développement pour l'après-2015 devrait s'appuyer sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et des accords internationaux dans les domaines social, économique et environnemental, notamment le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha. La décision de tenir une Conférence internationale sur le financement du développement sera importante pour le processus de financement du développement et la Deuxième Commission doit fournir des orientations précises. Dans le cadre de son engagement en faveur d'une initiative d'inclusion, le Mexique accueillera une réunion dans le but d'amener les gouvernements, la société civile et les organismes, les programmes et les fonds des Nations Unies à définir les paramètres de l'inclusion et de son impact sur les politiques de développement.

30. Le Mexique se félicite de la décision visant à faire de 2015 l'année de la lumière et s'efforcera de

renforcer les partenariats et la coopération entre la communauté scientifique et les décideurs. Il participera activement au Sommet sur le climat qui se tiendra en 2014 et poursuivra la mise en œuvre des accords conclus à la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi qu'aux sessions suivantes.

31. Enfin, le Mexique appuie les travaux du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et s'impliquera activement dans le Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) et dans la tenue en 2015 d'une conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe.

32. **M^{me} Nazaire** (Haïti) déclare que, compte tenu de la persistance des disparités, y compris entre l'environnement urbain et l'environnement rural d'une part et les pays les moins développés et les pays développés d'autre part, le principe des responsabilités communes, mais différenciées devrait prévaloir dans l'identification de stratégies concrètes pour assurer une répartition plus équitable des fruits de la croissance. Le programme pour l'après-2015 devrait être élaboré en tenant compte des décisions de l'examen quadriennal complet précédent, en particulier de la nécessité d'améliorer la pertinence, la cohérence et l'efficacité des activités opérationnelles de développement des Nations Unies.

33. Elle espère que la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra à Samoa en 2014, sera l'occasion d'une percée décisive pour la mise en œuvre complète des principes du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice. Elle insiste également sur l'importance de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du commerce équitable, de même que sur la pertinence du thème culture et développement dans le cadre des actions de développement. Le développement durable des montagnes est également un thème d'intérêt considérable pour Haïti. Il existe des liens complexes entre migration internationale et développement, et l'inscription de la question à l'ordre du jour de la session actuelle de la Deuxième Commission pourrait aboutir à une résolution robuste à un moment où la contribution des migrants au développement de leur pays de destination commence à être reconnue, mais où, en même temps, les graves violations de leurs

droits humains fondamentaux continuent d'être tolérés.

34. En ce qui concerne le financement du développement, elle rappelle qu'il y a de sérieux problèmes en ce qui a trait à la façon dont le financement public international est canalisé. En Haïti, le financement et la gestion des projets de développement bilatéraux et multilatéraux de reconstruction du pays à la suite du tremblement de terre ont été confiés en tout ou en grande partie à des partenaires étrangers ou de la société civile, privant ainsi le pays d'occasions précieuses de renforcer ses capacités. Sa délégation souscrit à l'idée d'une conférence internationale sur le financement du développement et à celle de la création d'une commission sur le financement pour le développement dont la mission serait de combler l'écart entre les politiques prescrites et la mise en œuvre des engagements. L'augmentation de la coopération Sud-Sud et la crise financière de 2008 ne peuvent servir de prétexte pour s'affranchir des objectifs relatifs au niveau de l'aide publique au développement.

35. **M. Mashabane** (Afrique du Sud) réitère la position de son pays, qui estime que les objectifs du Millénaire pour le développement devraient rester la priorité essentielle des programmes de développement pour les deux prochaines années et qu'ils ne devraient pas être occultés par le débat sur l'après-2015. La manifestation spéciale qui s'est tenue récemment sur le suivi des efforts en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire a été l'occasion de faire le bilan des progrès réalisés et d'en engager rapidement la mise en œuvre avant 2015. Pendant l'élaboration du programme pour l'après-2015, les particularités des diverses régions du monde doivent être prises en compte et le principe de responsabilités communes, mais différenciées devrait primer.

36. L'Afrique du Sud se félicite du consensus qui est en train de se dégager sur la nécessité d'accorder la priorité à l'élimination de la pauvreté avant et après 2015. Les gouvernements nationaux ont la responsabilité de répondre aux besoins de leur population en matière de développement, mais l'aide internationale est tout de même essentielle pour sortir des millions de personnes de la pauvreté et du sous-développement, au moment où la crise alimentaire mondiale et l'insécurité alimentaire persistante entravent les efforts des pays pour lutter contre la pauvreté et réaliser l'autosuffisance. La vision

d'Agenda 2063, une initiative lancée par l'Union africaine, pourrait faciliter le développement durable de l'Afrique, un continent aux ressources naturelles sans pareilles. Les investissements étrangers directs devraient être accrus et le Cycle de négociations de Doha pour le développement devrait parvenir à sa conclusion en temps opportun, en réponse aux besoins et aux priorités des pays en développement. Les nouveaux engagements pris en matière de développement doivent renforcer les accords existants, notamment le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha, et des efforts doivent être entrepris pour faire en sorte que le partenariat mondial pour le développement (objectif 8) demeure l'une des priorités de la coopération future.

37. Enfin, il souligne l'importance de la bonne gouvernance et la nécessité de réformer les institutions financières internationales afin qu'elles soient représentatives et réceptives aux besoins des pays en développement. Une bonne gouvernance devrait créer les conditions propices à la responsabilité mutuelle pour la réalisation des engagements en matière de développement pris envers les pays en développement et devrait contribuer à endiguer l'évasion fiscale dans le secteur des entreprises et les flux financiers illicites en provenance des pays en développement.

38. **M. Seksenbay** (Kazakhstan) est d'avis qu'il faut accélérer le mouvement vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement avant la date butoir. Il faudrait concentrer les efforts sur les régions qui prennent du retard, de même que sur les pays ayant des besoins particuliers, y compris les pays les moins avancés enclavés et les petits États insulaires en développement. Les domaines prioritaires sont notamment l'élimination de la pauvreté, le renforcement des capacités, l'égalité entre les sexes et le passage de la phase des secours aux activités de développement.

39. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait être mondial par nature, mais il devrait en même temps comporter des incidences nationales, être axé sur l'être humain et s'appuyer sur la primauté du droit et la bonne gouvernance. Le Kazakhstan appuie sans réserve le renforcement du Conseil économique et social et les activités du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable. Il souligne l'importance d'initiatives de transfert de technologie vers les pays en développement comme le Programme de partenariat

pour une passerelle verte et indique que le Forum politique de haut niveau sur le développement durable permettra une coordination accrue et se penchera sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

40. Enfin, le Kazakhstan suggère la création d'un « G-Mondial », une plateforme virtuelle, inclusive et transparente au sein du Forum économique d'Astana, qui donnerait aux pays l'occasion d'échanger leurs points de vue sur la façon de surmonter la crise. Il invite toutes les délégations à appuyer la deuxième Conférence mondiale contre la crise, qui se tiendra à Astana en mai 2014, ainsi que l'élaboration d'un plan d'action contre la crise.

41. **M^{me} Robl** (États-Unis d'Amérique) déclare que les perspectives du développement évoluent rapidement et que des avancées sans précédent ont été réalisées à l'échelle mondiale au cours des dernières années. Bon nombre de populations sont sorties de la pauvreté et un certain nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement ont été atteints, notamment l'approvisionnement en eau potable et l'amélioration des conditions de vie dans les taudis. Cependant, les progrès ont été inégaux et les pays à faible revenu touchés par les conflits continuent d'accuser un grand retard. Les États-Unis continueront à travailler à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par le biais de programmes comme l'Initiative pour la santé mondiale, « Feed the Future » et la Global Climate Change Initiative, de même que d'activités de développement visant à promouvoir la bonne gouvernance, la transparence financière et la primauté du droit.

42. L'ambition de réaliser des percées décisives et irréversibles contre la pauvreté extrême au cours des 20 prochaines années devrait inspirer un engagement soutenu envers les objectifs du Millénaire pour le développement et l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 encore plus ambitieux, intégrant tous les aspects du développement durable. Les efforts devraient être intensifiés pour inclure les personnes défavorisées et marginalisées dans les progrès en matière de développement, pour réduire les inégalités entre les sexes dans les domaines de la santé, de l'éducation et du travail, ainsi que pour rassembler les idées et les points de vue de tous les intervenants afin de formuler des solutions de développement pertinentes donnant des résultats significatifs. Les nouvelles technologies devraient

également fournir de nouvelles approches aux problèmes de développement.

43. Compte tenu de l'évolution des perspectives de financement du développement et du fait que l'aide publique au développement ne représente qu'une part modeste des courants de capitaux vers les pays en développement, il est important de transcender les modèles traditionnels d'aide à la coopération au service du développement et de trouver de nouvelles façons d'élargir les partenariats novateurs avec le secteur privé.

44. **M. Becher** (Israël), en réponse aux accusations formulées par le représentant de la République arabe syrienne, déclare que la situation des citoyens syriens des hauteurs du Golan était préférable à celle qui régnait en Syrie, où la population vit dans la crainte d'être bombardée par son propre gouvernement. Certains citoyens syriens traversent la frontière pour entrer dans les hauteurs du Golan afin d'obtenir un traitement médical fourni par le Gouvernement israélien.

45. Bien que le développement durable doive devenir un principe directeur mondial et la norme opérationnelle du programme de développement pour l'après-2015, l'élimination de la pauvreté doit demeurer un objectif primordial. Israël a prouvé son attachement envers cet objectif dans le contexte du développement durable à travers les initiatives de l'Agence nationale israélienne de développement pour la coopération internationale, connue sous son acronyme hébreu, MASHAV, qui comprennent la mise en place d'un système d'éducation préscolaire, la création de deux unités mère-enfant au Ghana et le partage d'une technologie d'irrigation au goutte-à-goutte avec les communautés agricoles de toute l'Afrique de l'Ouest.

46. Les femmes et les jeunes sont au cœur des politiques israéliennes de coopération pour le développement. L'égalité entre les sexes et la santé sexuelle et procréative sont essentielles au développement durable. En novembre 2013, son pays accueillera conjointement la 28^e Conférence internationale des femmes leaders, dont l'objectif sera de faire en sorte que les thèmes de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes soient au centre du programme de développement pour l'après-2015. L'Agence nationale israélienne de développement pour la coopération internationale a

également entrepris d'inculquer les qualités d'entrepreneurs aux jeunes du monde entier.

47. **M^{me} Perceval** (Argentine) est d'avis que le programme de développement pour l'après-2015 devrait être axé sur l'être humain et avoir pour objectifs prioritaires l'élimination de la pauvreté et l'inclusion sociale. Mettant en lumière les progrès réalisés dans le domaine du développement économique dans la région de l'Amérique latine, elle explique que, pendant les 10 dernières années, le modèle de développement économique argentin, qui ciblait l'emploi comme un instrument d'inclusion sociale, a permis une croissance soutenue malgré la crise nationale de 2001 et la crise financière mondiale de 2008. L'expérience de son pays démontre qu'une situation de crise peut être l'occasion de promouvoir les politiques anticycliques et d'intensifier la coopération internationale au développement pour stimuler la reprise.

48. Les réformes structurelles comme moyen de faire face à la crise actuelle ne reposent sur aucune base théorique ou pratique, car il a été démontré par une étude du Fonds monétaire international que l'assainissement et la restructuration des finances publiques ont pour effet de réduire la consommation privée et de conduire à une contraction du produit intérieur brut. Ce qu'il faut, c'est une transformation structurelle du système financier mondial, une réforme en profondeur des institutions financières internationales et l'élimination de la spéculation sans scrupules.

49. La sécurité alimentaire est un défi pressant à l'échelle mondiale et les efforts nécessaires doivent être déployés pour augmenter la production alimentaire et l'accès à la nourriture, de même que pour stimuler le secteur de l'agriculture familiale, une activité qui génère des emplois en milieu rural et qui contribue à la mobilisation de l'économie locale. L'Argentine espère que les résultats de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce se concrétiseront par des progrès dans le domaine du commerce des produits agricoles.

50. Elle demande à nouveau une discussion sur les causes structurelles de la pauvreté et insiste sur le fait que la discussion sur l'élimination de la pauvreté et l'instauration de sociétés inclusives et égalitaires, y compris dans les pays à revenu intermédiaire, devrait s'inscrire dans un contexte élargi en faisant passer

l'accent de l'aide au développement à la coopération pour le développement, y compris la coopération Sud-Sud. À l'avenir, la redistribution de la richesse devra être au cœur des programmes de développement.

51. **M^{me} Ulziibayar** (Mongolie) précise que la politique de son pays et ses cadres institutionnels pour le développement durable ont été améliorés, actualisés et harmonisés avec le document final de Rio +20. Le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable créé dans le cadre de Rio +20 a un rôle important à jouer en proposant des stratégies efficaces de financement du développement durable.

52. La Mongolie a enregistré des taux de croissance à deux chiffres au cours des trois dernières années, mais son économie reste fragile et très dépendante de l'importation de pétrole et de certains produits de consommation. Son pays est également confronté à des défis environnementaux comme le réchauffement climatique, la dégradation des sols et la pénurie d'eau. Des décisions stratégiques doivent donc être prises pour le développement d'une économie verte et la réduction de la dépendance à l'exportation de produits miniers. L'amélioration des lois, la construction de l'infrastructure et le soutien au secteur de l'énergie figurent parmi les domaines d'action envisagés. Un dialogue stratégique du Forum économique mondial sur l'avenir de la Mongolie s'est déroulé en septembre dans le but d'explorer de nouvelles avenues économiques pour le pays et d'attirer les investissements étrangers.

53. Elle fait observer que la Mongolie cherche à intensifier sa coopération dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et ajoute que les pays enclavés sont plus vulnérables à l'instabilité du prix des produits de base, aux changements climatiques et autres chocs extérieurs qui entravent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement convenus à l'échelle internationale. Elle convient que la communauté internationale devrait continuer à fournir une aide technique et financière, de même qu'un soutien au renforcement des capacités pour permettre aux pays en développement enclavés d'atténuer leurs vulnérabilités structurelles.

54. **M. Zan** (Myanmar) déclare que, malgré les progrès remarquables qui ont été accomplis, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser pleinement les

objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans les pays les moins développés. De nouveaux défis, notamment les changements climatiques, paralysent les efforts de développement des économies plus faibles et les inégalités aux plans national et international représentent une menace pour la stabilité politique et économique. Sa délégation se félicite de la création du Forum politique de haut niveau sur le développement durable et ne doute pas que les principes largement acceptés de l'égalité et des responsabilités communes, mais différenciées guideront la formulation des objectifs de développement durable et l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

55. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devrait continuer de jouer son rôle d'instance intergouvernementale de négociation de la riposte mondiale aux changements climatiques. La communauté internationale devrait investir des ressources financières accrues et assurer une plus grande coopération pour soutenir les efforts d'adaptation et d'atténuation des pays en développement. Le Myanmar espère que la dix-neuvième session de la Conférence des parties à la Convention permettra de rendre opérationnel le Fonds pour le climat au début de 2014. En outre, il a bon espoir que le Sommet sur le climat qui se tiendra en septembre 2014 servira de catalyseur aux mesures de réduction des émissions et de renforcement de la capacité de résistance.

56. Vu que l'objectif du Programme d'action d'Istanbul ne saurait être atteint sans un environnement externe propice et un soutien et une coopération dynamiques de la communauté internationale, M. Zan se joint à l'appel lancé aux pays développés afin qu'ils alimentent des flux accrus, prévisibles et durables d'aide publique au développement. Sachant que les pays les moins développés sont les principaux responsables de leur propre développement, son gouvernement a entrepris des réformes socioéconomiques, politiques et financières visant à réduire la pauvreté, rehausser l'éducation et la santé et attirer les investissements. La Mongolie continuera de collaborer étroitement avec ses partenaires de développement pour atteindre la cible qu'elle s'est fixée, soit une croissance économique durable de 7,7 %, dans le but de progresser vers une économie du savoir.

57. **M. Pedersen** (Norvège) dit que les travaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement axés sur la santé doivent se poursuivre après 2015, car la santé est une condition préalable, un résultat et un indicateur des trois dimensions du développement durable. Les programmes de développement pour l'après-2015 devraient également inclure l'objectif clair et ambitieux d'une énergie durable pour tous, y compris les pays les moins développés, et des efforts devraient être déployés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, rehausser l'efficacité énergétique et mettre au point de nouvelles technologies. L'égalité entre les sexes, ainsi que la participation des femmes et l'exercice de leurs droits pourraient favoriser le développement économique et la prospérité et devraient figurer comme un objectif prioritaire distinct du cadre du développement durable pour l'après-2015. Les autres éléments incluent les droits de l'homme, la gouvernance démocratique, la primauté du droit et la justice.

58. La Norvège est déterminée à continuer à assurer un niveau élevé d'aide au développement dans un cadre incluant la bonne gouvernance, la primauté du droit et la répartition équitable. La mobilisation des ressources à l'échelle internationale et nationale doit être utilisée de la façon la plus efficace pour le développement durable.

59. Son pays note avec satisfaction que le système des Nations Unies pour le développement a réagi rapidement à l'appel de la résolution portant sur l'examen quadriennal complet (A/RES/67/226). Il convient que les organismes, individuellement, ont besoin d'un financement accru de leurs activités de base ainsi que de ressources souples, et reconnaît la nécessité d'un financement spécial au titre de l'initiative « Unis dans l'action ». En ce qui concerne le système du coordonnateur résident, il se félicite de l'accord relatif au partage des coûts et déclare que l'impact du programme de réforme devrait être documenté grâce à des résultats améliorés à l'échelle de l'organisation et aux rapports à l'échelle des pays.

60. **M. Sinhaseni** (Thaïlande) souligne que les programmes de développement pour l'après-2015 doivent s'inspirer des enseignements tirés des objectifs du Millénaire pour le développement, tout en tenant compte de l'évolution de l'architecture mondiale et de la nature changeante des défis. Cependant, l'élimination de la pauvreté devrait être l'objectif principal. Les trois dimensions du développement

durable devraient être intégrées pour répondre aux besoins de la population à tous les niveaux et la Thaïlande se félicite de la création du Forum politique de haut niveau sur le développement durable à cet égard.

61. La crise financière et son impact sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont démontré que des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux ouverts, équitables et inclusifs sont essentiels à la reprise économique mondiale, au développement durable et à la croissance économique inclusive. L'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer pour renforcer la gouvernance et la coopération économiques internationales et la communauté internationale doit développer un environnement plus propice à l'accès aux marchés des pays les moins avancés, des pays en développement enclavés et des petits États insulaires en développement.

62. La question complexe de la sécurité alimentaire doit être abordée d'une façon globale et durable. L'accès aux marchés doit être amélioré, y compris par le biais d'investissements durables dans l'infrastructure, la promotion des industries agricoles et le progrès technologique. En outre, les États Membres devraient s'attaquer au climat d'incertitude des marchés des produits alimentaires en utilisant des mécanismes qui existent déjà, notamment le Système d'information sur les marchés agricoles.

63. Les États devraient tirer pleinement parti du Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) et encourager l'inclusion de la réduction des risques de catastrophe dans le programme de développement pour l'après-2015. Son gouvernement appuie la poursuite des négociations sur le climat menées sous les auspices de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et attend avec impatience la tenue, en 2014, du Sommet sur le climat.

64. Le développement durable à long terme ne pourra être réalisé à moins que l'être humain ne soit placé au centre du développement. Son pays s'emploie à réduire le fossé numérique et à renforcer les capacités en matière de ressources humaines, d'assistance technique et de transfert de science et de technologie. Il établit également des partenariats avec d'autres pays en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

65. **M. Al-Thani** (Qatar) souligne que les répercussions de la crise financière mondiale se font encore sentir, en particulier dans les pays en développement touchés par une diminution de la demande pour les exportations. Les pays donateurs devraient honorer les engagements pris dans le cadre des objectifs internationaux de développement, y compris en vertu du Consensus de Monterrey, et aucun effort ne devrait être ménagé pour mener à bien le Cycle de Doha sans plus tarder afin de mettre en place un système commercial plus équitable, plus ouvert et non discriminatoire. Il faut aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs stratégies de développement internationales. Des mesures d'atténuation des répercussions des changements climatiques, notamment de la dégradation des sols et de la désertification, contribueraient à accroître le rendement agricole et à promouvoir la sécurité alimentaire.

66. Il réaffirme la détermination du Qatar à s'appuyer sur le document final de Rio +20 et sur le principe de responsabilité commune, mais différenciée, ainsi qu'à poursuivre la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. D'autre part, son pays s'implique aussi dans le processus d'autonomisation des femmes. La troisième réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés sur la promotion de la femme, qui s'est tenue au Qatar en février 2012, a fourni une tribune pour le partage de données d'expérience et a réaffirmé l'importance de l'autonomisation de la femme pour le développement durable.

67. Les actes répressifs et les politiques discriminatoires d'Israël dans le territoire palestinien occupé ont pour effet de drainer les ressources naturelles du peuple palestinien. Israël continue d'enfreindre le droit humanitaire international et son refus d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité a pour effet d'affaiblir les Nations Unies. Son pays réaffirme la souveraineté du peuple palestinien du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et celle de la population arabe du Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles et demande à Israël de se conformer immédiatement à ses obligations en vertu du droit international.

68. **M. Sareer** (Maldives) insiste sur le fait que la lutte aux changements climatiques est un enjeu dont dépend la survie même de son pays, car plus de 80 % du territoire des Maldives est sis à un mètre à peine au-

dessus du niveau de la mer. La quasi-totalité des 1 190 îles sont exposées à une grave érosion côtière et, comme les secteurs du tourisme et de la pêche représentent plus de 80 % du produit intérieur brut du pays, toute nouvelle dégradation de l'écosystème aurait des répercussions énormes sur la population. Les incidences négatives des changements climatiques mettent à rude épreuve les systèmes nationaux d'intervention et de développement, en plus d'entraver considérablement les aspirations des Maldives en matière de développement. Notant que son gouvernement consacre actuellement plus de 27 % de son budget national au renforcement de la capacité de résistance aux changements climatiques, il ajoute que de nouveaux efforts doivent être déployés pour accroître les ressources financières disponibles pour aider les pays les plus vulnérables dans leur adaptation aux changements climatiques. Son pays s'inquiète du fait que de nombreux partenaires de développement n'ont pas été en mesure de s'acquitter de leurs engagements en matière d'aide publique au développement, ainsi que de la lenteur des progrès dans la création du Fonds pour le climat. Des ressources financières supplémentaires devraient être fournies pour soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

69. En ce qui concerne le développement durable, tous les États Membres devraient faire en sorte que le forum politique de haut niveau fournisse une plateforme dynamique et ciblée. En plus de l'élimination de la pauvreté, les objectifs de développement durable devraient inclure des questions d'importance pour les petits États insulaires en développement, y compris celles des ressources hydriques, des océans, de l'accès équitable aux soins de santé et de la sécurité énergétique.

70. L'absence d'une définition des petits États insulaires en développement empêche ces pays de recevoir un traitement particulier des organismes de développement et des pays donateurs. Il importe de reconnaître pleinement que ces États appartiennent à une catégorie à part de pays. En l'état actuel des choses, l'utilisation d'indicateurs causant une distorsion comme le PIB par habitant et les critères de radiation de la liste des pays les moins avancés ne tiennent pas compte de la situation des petits pays insulaires en matière de développement, notamment en ce qui concerne leur vulnérabilité face aux catastrophes

naturelles et aux chocs causés par les marchés, de même que leurs difficultés à réaliser des économies d'échelle.

71. **M. Manongi** (République-Unie de Tanzanie) dit que les progrès en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement devraient être accélérés et que les engagements politiques pris lors de la manifestation spéciale tenue récemment concernant le suivi des efforts déployés en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire doivent être suivis de mesures concrètes à l'échelle nationale et internationale. Un programme inclusif de développement pour l'après-2015 comportant des objectifs clairs et réalisables devrait être élaboré pour soutenir les efforts futurs visant à éliminer la pauvreté extrême et améliorer le bien-être de tous les peuples. Des mesures doivent être prises pour faire en sorte que les initiatives lancées à la suite de Rio +20, en l'occurrence le Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable et le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, soient pleinement intégrées et génèrent une volonté politique renouvelée.

72. Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha fournissent un cadre conceptuel solide pour la tenue de nouvelles discussions sur le financement pour le développement. Tout en cherchant une solution à l'incapacité des pays développés à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, il faut prendre des mesures pour promouvoir la mobilisation des ressources aux niveaux national et international, y compris par le biais des investissements étrangers directs. Sa délégation appuie la tenue d'une conférence internationale de suivi sur le financement du développement avant la fin de 2015. Elle espère que la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce réalisera des progrès dans les domaines critiques, y compris la facilitation du commerce, la négociation agricole et le développement.

73. Se félicitant de l'attention portée par la présidence actuelle du Groupe des Huit à la fiscalité, au commerce et à la transparence, il déclare que des efforts devraient être déployés pour renforcer la capacité nationale des pays en développement à juguler les courants financiers illicites et la fraude et l'optimisation fiscales, tout en créant un environnement où les envois de fonds auraient un impact plus grand sur le développement durable.

74. Les efforts visant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation devraient être concentrés sur l'apport de ressources financières supplémentaires, adéquates et prévisibles, sur les modalités de financement du Fonds pour le climat et le transfert des technologies, afin de permettre aux pays africains de lutter plus efficacement contre les changements climatiques. Le principe du pollueur-payeur et celui des responsabilités communes, mais différenciées devraient être appliqués d'une façon satisfaisante.

75. **M. McLay** (Nouvelle-Zélande) fait observer qu'un grand nombre de questions proposées pour inclusion dans le programme pour l'après-2015, notamment les objectifs de développement durable, font l'objet de projets de résolution dont la Commission est déjà saisie. La Nouvelle-Zélande attend avec impatience les décisions de la Commission, y compris sur la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra à Samoa en 2014, et la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra au Japon en 2015.

76. En ce qui concerne les questions de politique macroéconomique, il souligne que la situation des plus défavorisés pourrait être améliorée si le cadre approprié était mis en place pour leur permettre de commercer plus efficacement. La Nouvelle-Zélande, un important producteur agricole, est parfaitement consciente des occasions et des défis associés à l'utilisation durable des ressources naturelles pour le développement agricole et elle joue un rôle de pointe dans des domaines où elle pourrait faire une différence, notamment par le biais de l'Alliance de recherche mondiale sur les gaz à effet de serre d'origine agricole.

77. L'une des tâches importantes de la Commission consiste à faire en sorte que la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies reste dans la bonne voie.

La séance est levée à 13 h 5.